

AR PREFECTURE

062-218200285-20201123-D2020\_30-DE  
Reçu le 26/11/2020

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE  
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN  
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE  
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 23/11/2020

Nbre de conseillers 15  
En séance 11  
Ont voté 11

L'an deux mille vingt et le vingt-trois novembre à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle à usage multiple ZA Le Parc permettant ainsi un meilleur respect des mesures sanitaires liées au COVID-19, sous la présidence de M. Alain REY.

Étaient présents : Mm Alain REY, Serge CAZALON, Gilles LARRIEU, Denis THAU, Thierry BATTISTELLA, Bernard BLATCHE, Stéphanie FINANCE, Yanis GANO et Mmes Sylvie BOREL, Lisa JOFFRE, Michelle CAZABAT.

Étaient absents excusés : M. François PURCHA et Mmes Patricia FINANCE, Patricia ZANUSSO, Isabelle PALTOU.

Mme Sylvie BOREL est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

DELIBERATION N° D 2020\_30

OBJET : Avenant au Contrat Enfance Jeunesse 2020-2021 avec la CAF de Tarn-et-Garonne

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention d'objectifs et de financement du Contrat "Enfance -Jeunesse" avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Tarn-et-Garonne.

Cette convention :

- fixe les objectifs et le co-financement qui contribue au développement de l'accueil des enfants ;
- définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service enfance et jeunesse ;
- fixe les engagements de la commune envers la CAF ;
- fixe les engagements de la CAF envers les collectivités.

Le Conseil Municipal après l'exposé de Monsieur le Maire et la présentation de cette convention, à l'unanimité :

- décide de signer un avenant au Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de Tarn-et-Garonne sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2021, ci-joint annexes 1 et 2.

- autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat avec la Caisse d'Allocations Familiales de Tarn-et-Garonne sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2021.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

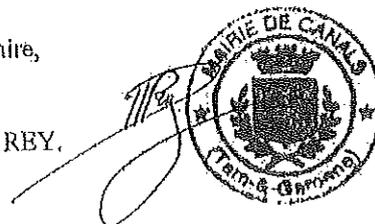
Pour copie conforme au registre des délibérations.  
Canals, le 24/11/2020

Certifié exécutoire le  
Et publié le

26.11.2020  
26.11.2020

Le Maire,

Alain REY.



AR PREFECTURE

N62-216200285-20201123-D2020\_30-DE  
Reçu le 25/11/2020

EMPLOI		MONTAISES FAMILIALES			
TYPE ACTION	NATURE ACTION	2018	2019	2020	2021
COMMUNE DE CANALS					
MODULE 24 (01/01/2020)					
Action antérieure	accueil jeunesse	ALSH		17 937,21	17 937,21
	Total actions antérieures			17 937,21	17 937,21
	Total MODULE 24			17 937,21	17 937,21

EMPLOI		MONTAISES FAMILIALES			
TYPE ACTION	NATURE ACTION	2018	2019	2020	2021
COMMUNE DE FABAS					
MODULE 25 (01/01/2020)					
Action antérieure	accueil jeunesse	ALSH		16 754,88	16 754,88
	Total actions antérieures			16 754,88	16 754,88
	Total MODULE 25			16 754,88	16 754,88

Madame Marie Christine PELISSOU  
Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales  
de Tarn et Garonne

Monsieur Jérôme SOURSAC  
Maire de la Commune  
de Fabas

Monsieur Alain REY  
Maire de la Commune  
de Canals

AR PREFECTURE

082-218200285-20201123-D2020\_30-DE  
 Reçu le 28/11/2020

		2020			2021		
TYPE OLOGIE	Nom action	Taux occupation	Nombre unités de référence	Capacité globale de crèche	Taux occupation	Nombre unités de référence	Capacité globale de crèche
<b>MODULÉ 24 (04/01/2020) COMMUNE DE CANALS</b>							
Action antérieure	Alsh extra et péri Cap's Découverte	60%	17 232 h	28720 h	60%	17 232 h	28720 h
<b>MODULÉ 25 (04/01/2020) COMMUNE DE FABAS</b>							
Action antérieure	Alsh extra et péri Cap's Découverte	60%	25 336 h	42 226 h	60%	25 336 h	42 226 h

ALSH  
 Pour 2020, 2021 l'objectif a minima est pour l'action financée :  
 - le respect du nombre d'unités de référence ou heures réalisées ou facturées.  
 NB : l'ensemble des alsh sont désormais automatiquement contractualisés avec un taux d'occupation à 60%.

Madame Marie Christine PELISSOU  
 Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales  
 de Tarn et Garonne

Monsieur Jérôme SOURSAC  
 Maire de la Commune  
 de Fabas

Monsieur Alain REY  
 Maire de la Commune  
 de Canals